



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(VELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2025/03/20 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Service Enfance, Jeunesse et politiques
éducatives**

OBJET : Contrat de partenariat avec Monsieur Jean-Manuel CAUVER, Intervenant bénévole pour l'organisation d'une séance sur la sensibilisation aux questions environnementales et écologiques destinées aux jeunes âgés de 11 à 17 ans du Cyr'Ado.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune de Saint-Cyr-l'École souhaite organiser, dans le cadre des activités du Cyr'Ado, 1 séance sur la sensibilisation aux questions environnementales et écologiques destinées aux jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Considérant que la commune ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un partenaire spécialisé pour ce type de manifestation.

Considérant le projet de contrat de partenariat avec Monsieur Jean-Manuel CAUVER, Intervenant bénévole, qui en proposant de réaliser, à titre gracieux, une séance d'information et de sensibilisation, répond ainsi aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat de partenariat est conclu avec Monsieur Jean-Manuel CAUVER, Intervenant bénévole, domicilié 9, promenade des anges 78210 Saint-Cyr-l'École, en vue de donner et d'animer 1 séance d'information et de sensibilisation aux questions environnementales et écologiques, à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans du Cyr'Ado, le 19 mars 2025 de 14h30 à 15h30.

Article 2 : La réalisation de cette séance est effectuée à titre gracieux par l'Intervenant susnommé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 19 MARS 2025

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 19 MARS 2025
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 19 MARS 2025



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand P

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Le 19 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250319-2025-03-20-AU
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025